



R È G L E M E N T

***C h a m p i o n n a t* de NORMANDIE**

ENDURANCE/VITESSE 2021

50 cc et 125 cc 4 temps

Article 1 – DÉFINITION

Favoriser l'accès à la compétition vitesse moto pour les jeunes à partir de 9 ans. Des motos clubs s'associent et mettent en place un championnat de Normandie comprenant plusieurs épreuves d'endurance vitesse, sous l'égide de la FFM et de la Ligue Motocycliste de Normandie.

Calendrier 2021 :

Date	Épreuve	Contact
23 mai	8 Heures Endurance Vendeuvre Motos Active 14	06.80.24.93.85
27 Juin	6 Heures Endurance de Lessay SLMC	06.15.13.82.37 06.64.77.52.35
26 septembre	6 Heures Endurance de La Hague Hague Racing Club Juniors	06.69.79.86.96

Le règlement applicable à ces épreuves est le règlement du code sportif de la F.F.M.

Article 2 – CONCURRENTS

Chaque équipage sera composé de 2 à 4 pilotes maximum (dont un a minima âgé de plus de 15 ans, 2 en cas d'épreuve de 24 h de course), afin de respecter les temps de conduite.

Un pilote ne peut être inscrit que dans un seul équipage par épreuve.

Âge minimum 9 ans révolu le jour de la course.

La composition de l'équipage engagé à la première épreuve sur le championnat ne pourra changer que d'un pilote durant l'année.

Les concurrents devront être en possession :

- D'une licence FIM Europe, NCO, NJ2, NJ3, NJ3C

- D'une licence une manifestation délivrée par la FFM pour l'année en cours (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an),
- D'une autorisation parentale pour les mineurs
- Du C.A.S.M (obligatoire à partir de 12 ans)

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne représentante légale ou mandatée, cette personne devra être titulaire d'une licence, à minima de catégorie LAP (Licence FFM).

Le responsable de chaque équipage devra être titulaire d'une licence, à minima de catégorie TIM (Licence FFM).

Pour chaque pilote, il est impératif avant chaque épreuve de valider et d'imprimer les licence « une manifestation » par internet.

Aucune licence ne sera délivrée sur place

Article 3 – VÉHICULES

Les véhicules admis sont : Toutes machines de 50 CC à 125 CC 4 temps et 50 CC 2 temps toutes marques.

Article 4 – ENGAGEMENTS, BULLETIN D'ENGAGEMENT ET DROITS DE PARTICIPATION

- Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant fois
- Seuls les 36 premiers engagements complets pour le championnat seront pris en considération.
- Clôture des engagements pour les épreuves 20 jours avant la première épreuve du championnat. Passé cette date une pénalité de 50 € sera appliquée.
- Les bulletins d'engagement doivent être complets et accompagnés de leur règlement correspondant à chaque droit de participation.
- Pour chaque pilote mineur l'autorisation parentale sera envoyé avec les bulletins d'engagement.
- Le club organisateur pourra encaisser les chèques 20 jours avant sa manifestation, les droits de participation seront non remboursables à partir de cette date.

Droits de participation (Mettre le chèque à l'ordre du club organisateur de l'épreuve) :

Montant	Épreuve
245 €	08 heures de Vendevre « MOTOS ACTIVES 14 »
185 €	06 heures de Lessay « SLMC »
185 €	06 heures de la Hague « HAGUE RACING CLUB JUNIORS »

- Pour l'engagement au championnat une participation de 30 € sera demandée par équipage à l'ordre de la Ligue Motocycliste de Normandie.

Les bulletins d'engagement et les droits de participation au Championnat devront être envoyés 20 jours avant la première épreuve du Championnat au Président de la Commission Vitesse :

Mr Michel BONNEAU
6 place de l'église
27520 BOURGTHEROULDE
Téléphone 06.75.49.66.36 ou 06.02.59.80.84
Mail : bonneau.michel@gmail.com

Après la première course, il n'y aura plus d'engagement possible pour le Championnat.

Équipage déclarant forfait : Pour tout forfait, un droit administratif de 80 € sera retenu et ce, quelle que soit la raison. Cette déclaration devra être faite par écrit ou par courriel auprès de l'organisateur. Le justificatif devra impérativement lui parvenir avant le début des vérifications administratives.

En fonction de la longueur des pistes les clubs organisateurs pourront inviter des équipages, scooters 50 cc 2T à Vario ou scooters 125 cc 4T à Vario ou moto 125 4 temps.

Les équipages invités ne marqueront pas de point au championnat mais seront classés sur l'épreuve.

APPEL aux Équipages : Les équipages susceptibles de venir avec un bénévole commissaire de piste (licence OFF), seront les bienvenus, contacter le club organisateur de l'épreuve concernée.

Un commissaire de piste par équipage est obligatoire pour l'épreuve de 24 h.

Article 5 – VÉRIFICATIONS

Les contrôles administratifs et techniques seront effectués sur les emplacements prévus à cet effet, selon l'horaire de chaque épreuve.

Lors du contrôle administratif, les pilotes devront présenter :

- La confirmation d'engagement,
- Leur CASM ou leur guidon d'argent ou or ,
- Leur licence (FIM Europe ou FFM) en cours de validité, ou leur licence une manifestation délivrée par la FFM pour la manifestation en cours (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an),
- Leur pièce d'identité,
- L'autorisation parentale pour les mineurs,

- Le courrier désignant la personne représentante légale ou mandatée accompagnant le pilote mineur. Celui-ci devra être titulaire d'une licence à minima de catégorie LAP (Licence FFM).
- Licence du responsable de l'équipage, à minima de catégorie TIM (Licence FFM).
- Le livret technique de la moto inscrite au championnat. (Fourni à la première épreuve). Celui-ci devra être au préalable renseigné par l'équipage (nom de l'équipage et numéro de la moto)

Un transpondeur sera remis aux équipages (voir article 15 du règlement).

Des brassards de couleurs différentes seront remis à chaque pilote et un brassard spécifique pour le responsable de l'équipage porté en permanence. (À restituer en fin d'épreuve)

Les clubs organisateurs devront délivrer un nombre de bracelets suffisant pour assurer la sécurité des équipages et le bon fonctionnement de l'épreuve.

A minima il sera remis, un bracelet à chaque pilote plus cinq bracelets pour le reste du team.

Lors du contrôle technique de la machine, les pilotes devront présenter à chaque épreuve :

- le livret technique,
- leur casque homologué de type intégral, d'une seule pièce (Norme ECE 2205P) en bon état sans décoration et avec peinture d'origine ;
- leurs équipements homologués
- leur protection dorsale obligatoire (norme EN 1621.2). Correspondant à la taille du pilote et non coupé.

Les machines engagées devront être présentées avec le transpondeur fixé sur son support, la selle facilement démontable, sans trace de peinture antérieure (cadre, moteur, échappement).

Des contrôles techniques sont réalisés avant chaque épreuve et peuvent être effectués durant les épreuves.

Les motos non conformes à la réglementation technique lors d'un contrôle ne pourront pas accéder à la piste, elles devront être remises en conformité et vérifiées de nouveau par un commissaire technique, si elles restent non conformes, elles seront exclues de l'épreuve.

Les caméras sont autorisées sur les motos sous certaines conditions, (voir règlement fédéral).

Article 6 – TÉLÉMÉTRIE

En aucun cas, des informations ne doivent être transmises à ou d'une machine en marche. Un dispositif de signalisation officielle peut être exigé sur la machine.

Les appareils de chronométrage automatique (appareils de chronométrage sur la machine) ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

Les appareils de chronométrage automatique ne doivent pas perturber les méthodes et équipements de chronométrage officiel.

Article 7 – ESSAIS

- une séance d'essais libres de 30 minutes sera prévue,

- une séance chronométrée sera obligatoire pour prendre le départ.
- Chaque pilote devra avoir accompli au minimum trois tours du circuit.
- La grille de départ sera établie en fonction des résultats chronométrés.
- Les motos sans dispositif de démarrage seront placées en fin de grille
- Essais interdit hors du circuit

Article 8 – COURSE

Lors du briefing pilotes, la procédure de départ sera annoncée.

Départ type « Lancé »

- Tour de reconnaissance,
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur en marche,
- Sur ordre du directeur de course, les concurrents s'élanceront un par un derrière le safety-car pour effectuer un ou deux tours (suivant la décision de la direction de course) avec interdiction de doubler (pilote ou safety-car),
- Après la sortie de la piste du safety-car, le départ ne sera effectif qu'au baissé du drapeau national placé sur la ligne de départ.
- Dans le cas où la procédure en épi poserait un problème, le ou les tours derrière le safety-car pourraient s'effectuer ligne par ligne de deux ou trois concurrents suivant la largeur de la piste, ces lignes étant espacées de 4 mètres, jusqu'au baissé du drapeau de départ , le dépassement entre pilotes est formellement interdit.
- Toute machine absente sur la grille 5 min avant le départ devra partir pour la course depuis la zone des stands sur ordre d'un commissaire.

Départ type « Endurance 24 heures »

- Tour de reconnaissance,
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur arrêté ,
- Sur ordre du directeur de course, les concurrents s'élanceront un par un pour effectuer un ou deux tours de chauffe (suivant la décision de la direction de course)
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur arrêté,
- Les pilotes se placeront sur le côté opposé de leurs machines, traverseront la distance les séparant au drapeau national agité

Toutes procédures

- Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.
- Il leur sera appliqué un « Stop & go » de 30 secondes pour « non-participation » au tour de formation.
- Mise en épi. L'accompagnateur qui tiendra la machine devra être licencié LAP au minimum.
- Départ au drapeau vert pour un ou deux tours de chauffe.

- Les pilotes qui rencontrent un problème lors du ou des tours de chauffe peuvent retourner dans la voie des stands pour réparer et prendre le départ à la sortie des stands. Il sera appliqué un « stop & go » par tour de chauffe non effectué.
- A l'issue du ou des deux tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge, et tous les participants devront se remettre en grille, coupe-circuit à la main.
- Présentation : « Panneau 3 minutes », « Panneau 1 minute », « Panneau 30 secondes »
- Départ au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes courent vers leur moto, mettent seul le moteur en marche.
- Au moyen du drapeau jaune, le Directeur de Course autorisera ensuite le démarrage à la poussette pour lequel le pilote pourra être aidé d'un mécanicien, ainsi que pour le retour aux stands pour réparation, seulement lors du départ.
- La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.

Temps de conduite : conformément aux RTS vitesse en vigueur à la date de l'épreuve. Cependant, pour les plus de 16 ans révolus, le temps du relais ne pourra excéder 1 heure.

Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du Team Manager

Ils pourront donner lieu, après vérification, en cas de dépassements, à des sanctions sous forme de pénalités de temps ou déclassement.

S'il y a dépassement du temps de conduite, le nombre de tours effectués après le temps imparti sera décompté.

En cas de contestation, de réclamation, le jury peut prendre toutes les mesures et/ou demandes qu'il juge utile, auprès des officiels de l'épreuve, afin de valider ou non la demande;

Des contrôles inopinés pourront être effectués par les officiels de l'épreuve.

Les résultats seront affichés à minima heure par heure dans les emplacements prévus à cet effet, (sauf problème technique).

Tout abandon devra être signalé dans les meilleurs délais à la direction de course.

Un document est à compléter à cet effet auprès de la direction de course.

Article 9 – STANDS

Chaque stand devra afficher clairement et visiblement le numéro de la machine en compétition sur l'épreuve.

Un tapis environnemental (absorbant) de longueur et largeur de la machine est OBLIGATOIRE pour faire la mécanique (dans le stand) et le plein (hors du stand). Moquette interdite.

- Les circuits n'ayant pas ou peu de box, l'organisateur devra prévoir un emplacement de trois mètres en façade par équipage.
- Les organisateurs devront avoir 2 commissaires de stands en compléments des commissaires sportifs.
- Les équipages pourront y installer un stand, ce dernier reste tout au long de l'épreuve sous leurs entières responsabilités.

- 7 personnes maximum admises dans les stands parmi les pilotes, les mécaniciens, les panneauteurs.
- En cas de dépassement de ce nombre, les commissaires et responsables des stands en référeront au directeur de course qui appliquera l'article 12 du présent règlement.
- Les équipages devront impérativement occuper les stands ou emplacements qui leur seront attribués.
- Les concurrents devront se conformer à la vitesse affichée dans le couloir de décélération et dans les stands (20 ou 30 km/h selon les circuits). La circulation s'effectue à vitesse réduite devant les stands et jusqu'à l'accès à la piste de course.
- Lors des ravitaillements, la machine doit être béquillée, sur un tapis environnemental, hors du stand, moteur éteint. Le pilote ne doit pas rester sur celle-ci.
- La personne assurant le ravitaillement devra être vêtue d'une combinaison ou pantalon et blouson en matière ignifugée, de chaussures fermées, de gants (en cuir ou en coton), la tête couverte d'un casque intégral (la visière fermée) ou d'une cagoule (en coton) avec des lunettes enveloppantes. Par exemple : un pilote équipé peut faire le ravitaillement.
- Deux personnes seulement sont autorisées à rester autour de la machine : Le ravitailleur et le « pompier », qui sera équipée comme le ravitailleur sera prêt à intervenir avec un extincteur à l'arrière de la machine.
- Si de l'essence est répandue sur le réservoir, celle-ci devra être essuyée avant que le pilote remonte sur sa machine.
- Les ravitaillements par échange de réservoir sont interdits

Les interventions mécaniques sur la machine s'effectueront à l'intérieur des stands. **Pour raisons de sécurité, le changement des roues s'effectueront également à l'intérieur des stands.**

- Les changements de pilote s'effectueront moteur arrêté.
- Une réserve de 20 litres de carburant (derrick compris) sera autorisée dans le stand.
- Un extincteur conforme aux RTS fourni par l'équipage sera obligatoire dans chaque stand.
- Il est formellement interdit de fumer, ou de souder ou d'employer de l'outillage à moteur thermique et électrique dans le stand.

Article 10 – CLASSEMENT

Pour être classé, tout équipage devra avoir effectué 75% de la distance du premier de sa catégorie et être passé dans les 5 minutes après le 1^{er} sous le drapeau à damier.

Les points seront attribués en fonction du classement scratch de chaque épreuve. Sera déclaré vainqueur l'équipage de tête qui passera le drapeau à damier, en ayant parcouru le plus grand nombre de tours.

Toute machine franchissant la ligne d'arrivée à la poussette devra être complète.

Points pour les 04, 06 et 08 heures :

1 ^{er}	30 pts	2 ^{ème}	24 pts	3 ^{ème}	19 pts	4 ^{ème}	16 pts	5 ^{ème}	13 pts
6 ^{ème}	12 pts	7 ^{ème}	11 pts	8 ^{ème}	10 pts	9 ^{ème}	8 pts	10 ^{ème}	7 pts
11 ^{ème}	6 pts	12 ^{ème}	5 pts	13 ^{ème}	4 pts	14 ^{ème}	2 pts	15 ^{ème}	1 pt

Points pour les 24 heures :

1 ^{er}	40 pts	2 ^{ème}	33 pts	3 ^{ème}	28 pts	4 ^{ème}	24 pts	5 ^{ème}	21 pts
6 ^{ème}	19 pts	7 ^{ème}	17 pts	8 ^{ème}	15 pts	9 ^{ème}	13 pts	10 ^{ème}	11 pts
11 ^{ème}	10 pts	12 ^{ème}	9 pts	13 ^{ème}	8 pts	14 ^{ème}	7 pts	15 ^{ème}	6 pts
16 ^{ème}	5 pts	17 ^{ème}	4 pts	18 ^{ème}	3 pts	19 ^{ème}	2 pts	20 ^{ème}	1 pt

Sera déclaré vainqueur du Championnat de Normandie Endurance Vitesse l'équipage ayant marqué le plus de points et ayant participé à toutes les épreuves.

Article 11 – RÉCOMPENSES

- Pour les épreuves (scratch de la course) : Une Coupe aux trois premiers équipages du scratch (offert par le club organisateur)
- A la Finale du Championnat (dernière épreuve) : Une récompense aux deux premiers équipages normands (offert par la Ligue Motocycliste de Normandie le jour de l'assemblée générale)

Article 12 – RÉCLAMATIONS

Elles devront être présentées, par écrit, au Directeur de Course, accompagnées d'une caution de 300 €, dans les délais prévus au titre III du Code Sportif National. Cette caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

En outre, pour toute réclamation portant sur une machine et nécessitant un démontage moteur, il sera demandé au plaignant une caution 100 € pour un moteur 2 temps et 200 € pour un moteur 4 temps.

Cette caution lui sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au concurrent contraint au démontage si la conformité est reconnue.

A l'issue de la course les machines seront maintenues en parc fermé, elles y resteront 30 minutes après l'affichage des résultats officiels.

Le Directeur de Course pourra faire démonter telle ou telle machine de son choix. Dans cette situation, 75 € pour un moteur 4 temps et 50 € pour un moteur 2 temps seront versés au responsable de l'équipage si le moteur démonté s'est révélé conforme.

Le refus de démonter entraînera le déclassement de l'équipage pour l'épreuve.

Le non-respect du parc fermé entraînera le déclassement de l'équipage pour l'épreuve.

Aucune réclamation ne sera acceptée passé le délai de 30 min après l’affichage du classement final.

Article 13 – SANCTIONS

En cas de changement de plus d'un pilote sur le championnat (voir article 2) les points ne seront plus comptabilisés sur l'ensemble du championnat.

En cas d'infraction constatée pendant l'épreuve, il sera appliqué le barème suivant :

Infraction	1ère constatation	2ème constatation	3ème constatation
Vitesse excessive dans la voie des stands	stop & go (30s)	2 stop & go (30s)	Exclusion
Ravitaillement moteur en marche, ou/et dans le stand, ou/et pilote sur la moto	2 stops & go (30s)	EXCLUSION	
Plus de 7 personnes dans les stands.	stop & go (30s)	2 stop & go (30s)	Exclusion
Non-conformité de l'identification (N° transpondeur)	avertissement	stop & go (30s)	Exclusion
Essais autres que ceux définis à l'article 6 (hors circuit).	EXCLUSION		
Machine non conforme	REFUSÉE AU DÉPART		
Machine non conforme pendant l'épreuve (bruit, autres), Réparations non effectuées	avertissement avec drapeau	EXCLUSION	
Machine mise en route lors du départ par une personne autre que le pilote.	stop & go (30s)		
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	stop & go (30s)		
Réparations mécanique effectuées en dehors des stands	avertissement	stop & go (30s)	
Changement de pilote moteur en marche	stop & go (30s)	2 stop & go (30s)	
Circuit ou stand pris dans le sens inverse de la marche (sans autorisation et moteur en marche)	EXCLUSION		
Aide extérieure SANS AUTORISATION avant l'entrée des stands	stop & go (30s)	2 stop & go (30s)	Exclusion

Toutes les pénalités sont à effectuer dans les 5 tours suivants la notification

RAPPEL :

Pour toute incorrection, menace ou agression envers un officiel de la part d'un pilote ou de son entourage, l'équipage sera considéré comme responsable et sera passible de sanctions voire d'exclusion du championnat et cela sans remboursement des engagements.

Article 14 – ASSURANCE / OFFICIELS

Assurance : conforme à la législation en vigueur.

Les officiels, Directeur de Course et Commissaires Sportifs devront être en possession de leurs qualifications de l'année en cours.

Article 15 - CHRONOMÉTRAGE – TRANSPONDEURS

- Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur.

- Les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront fixer sur leur machine.
- Des supports de transpondeur seront vendus aux pilotes au prix de 10 € et resteront leur propriété.
- Une caution de 200 € peut être demandée en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.
- Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.
- La caution sera remboursée intégralement ou sera rendu en fin de saison lors de la restitution du transpondeur.
- Il est strictement interdit de se rendre à la tour de chronométrage (sauf autorisation spécifique).

Article 16 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les clauses sportives non précisées dans le règlement sont celles du règlement général des courses d'endurance 25 power et du règlement national de la F.F.M. auxquels il convient de se reporter pour tout litige sportif.

Modification et confirmations des équipages : Il est interdit de modifier les couleurs des pilotes d'un équipage durant les séances d'essais qualificatives. À la fin des qualifications les responsables devront déclarer la composition de leurs équipages et des pilotes prenant le départ.

SÉCURITÉ

Pour avoir accès aux stands chaque équipage devra se présenter à l'entrée du circuit pour y retirer : laissez-passer et bracelets qui seront remis sous la responsabilité de l'organisateur de l'épreuve.

Poussettes, trottinettes, vélos, animaux sont strictement interdits dans le parc coureur.

Un extincteur aux normes réglementaires devra rester accessible dans le stand tout au long de l'épreuve.

PUBLICITÉ

Le club organisateur étant lié et soutenu par divers partenaires, l'affichage de publicités et la vente directe est strictement interdite autour du circuit, de la piste, dans les stands, etc., sauf autorisation préalable du club organisateur.

Pour toute demande, contactez le club organisateur deux mois avant l'épreuve.